

1868

C.F.W. WALTHER

*En 1868 a été établie la communion ecclésiale entre le Synode de Wisconsin et le Synode de Missouri, fondée sur l'accord sur les thèses rédigées par C.F.W. Walther.*

THESE 1. Il est incontournable que dans la sphère de la religion ou la théologie il existe des questions qui, n'ayant pas de réponse dans la Parole de Dieu, peuvent être désignées ouvertes, c'est –à- dire : être d'accord sur ces questions n'est pas obligatoire pour l'unité de foi et de doctrine exigée par la Parole de Dieu et cela n'est pas non plus une des conditions exigées pour la communion ecclésiale, pour l'association des frères ou collègues.

THESE II. Une faute commise par un membre particulier de l'église, même allant à l'encontre de la Parole explicite de Dieu, n'implique pas qu'il soit expulsé immédiatement de l'église ni de l'association des frères et collègues.

THESE III. Même si une erreur flagrante contre la Parole de Dieu a infecté tous les membres d'une église, cela ne fait pas de ce corps ecclésial une fausse église, une entité avec laquelle tout chrétien orthodoxe ou l'église orthodoxe doit subitement rompre les relations.

THESE IV. Il se peut qu'un chrétien soit tellement faible en compréhension qu'il n'arrive pas à saisir, même quand il s'agit d'un article fondamental du deuxième degré, qu'une de ses erreurs soit en contradiction avec l'Écriture. A cause de son ignorance, il pourrait également persister dans son erreur sans qu'il soit pour autant nécessaire pour l'église orthodoxe de l'exclure.

THESE V. L'église militante doit forcément viser et travailler pour l'unité absolue de foi et de doctrine, cependant elle n'atteindra jamais un degré d'unité dépassant le degré fondamental.

THESE VI. Même les erreurs dans les œuvres écrites par des enseignants orthodoxes réputés, actuellement décédés, qui concernent des doctrines non-fondamentales ou même les doctrines fondamentales du deuxième degré, ne fait pas d'eux des erroristes (sic) et ne les privent pas non plus de l'honneur d'orthodoxie.

THESE VII. Personne ne détient le privilège, et personne ne peut s'octroyer le privilège, de croire et d'enseigner autrement que comme Dieu a révélé dans Sa Parole, qu'il s'agisse des articles de foi fondamentaux primaires ou secondaires, des doctrines fondamentales ou non-fondamentales, des affaires concernant la foi et la pratique, des affaires historiques ou d'autres affaires qui dépendent de la lumière de la raison, des affaires importantes ou d'autres affaires qui dépendent de la lumière de la raison, des affaires importantes ou celles qui ne semblent pas être importantes.

THESE VIII. L'église doit agir contre toute déviation par rapport à la Doctrine de la Parole de Dieu, que cela par l'intermédiaire des enseignants ou des personnes dites laïques, par des particuliers ou par tout le corps ecclésial.

THESE IX. Il faut que les membres qui persistent dans les déviations de la Parole de Dieu, relevant de n'importe quelle question, soient exclus.

THESE X. Etant donné que l'église militante n'atteindra jamais un degré d'unité qui dépasse le degré fondamental, cela n'implique pas qu'on puisse accorder à une erreur qui va à l'encontre de la Parole de Dieu un statut égal à la vérité dans l'église ni que l'on puisse la tolérer.

THESE XI. L'idée selon laquelle les doctrines chrétiennes se construisent peu à peu et que, par conséquent, toute doctrine qui n'a pas achevé un tel processus de développement doit être considérée comme une question ouverte, milite contre la doctrine selon laquelle l'église est toujours strictement en unité et que l'Écriture est la source unique et complètement adéquate pour toute connaissance relevant du domaine de la religion et théologie Chrétienne.

THESE XII. L'idée selon laquelle toute doctrine qui n'est pas encore fixe de manière symbolique doit être incluse parmi les questions ouvertes milite contre l'origine historique des Symboles, surtout contre le fait que ces derniers n'avaient jamais été destinés à présenter un système doctrinal complet, bien qu'ils reconnaissent que l'objet de la foi tenue par l'église soit le contenu entier de l'Écriture.

THESE XIII. De plus, l'idée selon laquelle les doctrines qui comportent des erreurs, bien qu'elles soient commises par les enseignants réputés orthodoxe, doivent être admises comme les questions ouvertes milite contre l'autorité canonique et la dignité de l'Écriture.

THESE XIV. La supposition qu'il existe des doctrines chrétiennes dans l'Écriture Sainte qui, toutefois, ne soit pas présentées clairement, distinctement et de manière indubitable et que par conséquent, elles soient incluses parmi les questions ouvertes, milite contre la clarté et, donc, contre la fonction même ou contre la divinité de l'Écriture Sainte qui nous est offerte à titre de révélation divine.

THESE XV. L'opinion de la théologie moderne, qu'il existe des questions ouvertes parmi les doctrines révélées clairement par la Parole de Dieu, est le principe le plus dangereux et unioniste de nos jours qui mènera de manière consistante vers le scepticisme et, finalement, vers le naturalisme.